

DEC191275DR11

Décision portant Acte de nomination du régisseur de la régie de recettes au LPSC-UMR5821 Site de Modane

Le Président Directeur Général auprès du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par le délégué régional de la circonscription Alpes

- Vu le code pénal, notamment l'article 432-10 ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- **Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;**
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié, relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes ;**
- **Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;**
- **Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001;**
- **Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;**
- Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement.
- Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;
- Vu la décision n°DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. PARET Jérôme aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription Alpes.
- Vu la décision n°DEC191277DR11 – Décision portant modification d'une régie de recettes suite à la fusion-absorption du LSM, UMR6417 par le LPSC, UMR5821 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Madame Valérie FAVRE, Technicien de classe normale, est nommée régisseur de la régie de recettes auprès du Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie – UMR5821, site de Modane, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2

Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

ARTICLE 3

Le régisseur est, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations ;

Le régisseur ne percevra aucune indemnité de responsabilité spécifique ;

ARTICLE 4

Le régisseur ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

ARTICLE 5

La décision DEC160835DR11 du 4 avril 2016 « Acte de nomination du régisseur de la régie de recettes au LSM-UMR6417 » est abrogée.

ARTICLE 6

Le délégué régional de la délégation Alpes et l'agent comptable secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de cette décision sera adressée :

- Au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- À l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Grenoble, le 25 Avril 2019

Vu le Délégué Régional
Jérôme PARET

Vu l'Agent Comptable Secondaire
Nathalie CALPENA

Vu l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation, le Régisseur
Valérie FAVRE

